

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS65

présenté par
Mme Cristol, rapporteure
à l'amendement n° AS|53 du Gouvernement

ARTICLE 12

Au septième alinéa, après la troisième occurrence du mot :

« et »

insérer le mot :

« ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.